



"L'Humanité doit à l'enfant ce qu'elle a de meilleur à donner."

Déclaration des Nations-Unies

Association de Parrainage "Le Don de l'Enfant"

www.donenfant.org

10A rue de Murbach, 68530 Buhl

Tél : 03.89.83.00.81

bureau@donenfant.org

PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Le vendredi 22 avril 2011, à 20 heures, les membres de l'Association « Le Don de l'Enfant » se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au domicile de madame Yolande GEMBERLE, à Soultz.

Sont présents :

- Mme DE LEONARDIS Eléonore
- Mme GEMBERLE Yolande
- Mme MARCILLE Marie-Louise
- Mme PONGEN Revecca
- Mme STOEHR Andrée
- M. STOEHR Jean

Sont représentés :

- Mme ANASTACI Rocco
- Mme BACH-BARILLON Colette
- M. BACH Michel
- Mme GOBBI Jeanne-Marie
- M. GOURGUECHON Didier
- M. KIRSCH Jean-Michel
- M. SCHEFFER Jules

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres présents et les remercie d'avoir pris un peu de temps pour nous rejoindre.

Elle rappelle que, pour être valable, une Assemblée Générale Extraordinaire doit réunir la moitié de ses membres + 1. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire doit avoir lieu.

Elle constate que seuls 13 membres sont présents ou représentés. Ce nombre est insuffisant pour que l'Assemblée Générale Extraordinaire puisse valablement se tenir.

La nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu le 6 mai 2011 à 20 heures au domicile de madame Marie-Louise MARCILLE à Buhl. Aucun quorum ne sera nécessaire.

Fait à SOULTZ, le 22 avril 2011

La Présidente
Andrée STOEHR